



Question au rectorat de Romain Gauthier, Gahla Doerig et Noémie Dubois.

Question relative aux pratiques du service des admissions de l'UNIGE

Suite à une augmentation importante des cas de refus d'admission au sein de l'Université, nous nous interrogeons quant à la politique actuelle du service des admissions. En effet, nous avons constaté que le nombre de personnes se voyant refuser leur admission à l'UNIGE allait croissant, et souhaiterions des explications précises quant aux pratiques du service des admissions, lequel est d'une importance stratégique majeure puisque c'est par son intermédiaire que les étudiant.e.x.s rentrent en contact pour la première fois avec l'institution.

Premièrement, de par notre expérience -passée ou actuelle- de secrétaires de la CUAE, nous avons constaté une augmentation de cas non-éclaircis de refus d'admission pour des raisons douteuses ces dernières années. En effet, comme en atteste le rapport annuel d'activités du secrétariat de la CUAE, les permanences effectuées par la CUAE relativement à ce sujet sont récurrentes et augmentent chaque année. Les cas enregistrés restent cependant très mystérieux; dossiers jugés incomplets lorsque les documents réunis suffisent à une inscription valable, délais de classement sans suite trop brefs pour être réalisables, demandes multiples de correction de CV à cause d'une mise en forme jugée « inappropriée », et autres cas attestant d'un manque flagrant de compréhension de la part du dit service des admissions. De plus, les personnes lésées arrivent aux permanences dans des états émotionnels majeurs, d'une part dû au refus qui leur est imposé, mais d'autre part à cause de la manière relativement sévère dont ce verdict leur est transmis.

Deuxièmement, l'augmentation de ces cas de refus d'admission au sein de l'Université enregistrés et suivis lors des permanences de la CUAE attestent d'un important changement dans la manière de traiter les demandes de la part du service des admissions. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que la CUAE se fait principalement connaître par les étudiant.e.x.s une fois la rentrée effectuée, par différents canaux d'informations – présentations à la séance introductive des premières années, présentations dans les premiers cours, stands, liste mails, et autres. De fait, les personnes n'étant pas admises à l'Université de Genève ont un accès réduit aux informations de la CUAE. Il est donc surprenant que le nombre de permanences liées à un refus de leur admission augmente, étant donné que les personnes lésées n'ont pas, de par leur statut de non-étudiant de l'UNIGE, accès à une information facilitée sur l'existence de la CUAE.

Par conséquent, nous souhaitons vous adresser les questions suivantes :

- Quelle est la politique précise du service des admissions (ainsi que de l'UNIGE) en lien avec des demandes d'admissions nécessitant un plus grand travail de la part du service des admissions – à savoir toutes les demandes d'étudiant.e.x.s n'étant pas de nationalité suisse et/ou n'ayant pas obtenu la maturité gymnasiale (ou équivalents) ?

- Comment le rectorat s'assure-t-il que les personnes lésées soient au courant de leur droit d'opposition ?

- Quelles mesures allez-vous mettre en œuvre dans le but de pallier à ces récents manquements que nous jugeons problématiques pour les raisons sus-mentionnées, notamment en raison de l'importance du service des admissions comme porte d'entrée à l'UNIGE ? Il y a maintenant plus de deux ans, une commission chargée d'examiner les frais d'inscription avait été créée afin de statuer sur ceux-ci. Pour rappel, le rectorat avait décidé d'introduire des frais d'inscription à l'UNIGE, différenciés selon le pays d'obtention du diplôme permettant l'accès à l'université (maturité suisse ou étrangère). Cette décision avait suscité des remous et l'Assemblée de l'université elle-même s'était positionnée contre celle-ci. Finalement, le rectorat avait décidé de faire marche arrière suite à l'occupation de ses couloirs le 7 décembre 2016 entraînant alors la création d'une commission chargée de statuer sur ces frais d'inscription.

Les conclusions de cette commission, rendues le 17 mai 2017, étaient le paiement de 50 CHF par personne lors de l'inscription et ceci sans qu'une distinction soit opérée en fonction du diplôme. En outre, ces 50 CHF devaient être remboursés par une rétrocession sur le paiement de la première taxe semestrielle.

Cette décision est-elle aujourd'hui effectivement appliquée ? Le service des admissions facture-t-il des frais différenciés selon le pays d'obtention du diplôme permettant l'accès aux études supérieures ?

Romain Gauthier
Gahla Doerig
Noémie Dubois.

Mars 2019

AdU/qar/mars 2019/sdc



Genève, le 29 avril 2019

Concerne : Réponses aux questions relatives aux émoluments d'inscription et aux pratiques du service des admissions de l'UNIGE

Question relative aux émoluments d'inscription à l'UNIGE

La question porte sur les suites données au rapport final que la Commission « émoluments » a remis en mai 2017 à l'Assemblée puis, en juin, au Rectorat. Ce rapport, issu de quatre mois de travaux et de nombreuses discussions constructives, notamment avec le Service des admissions et avec des étudiant·e·s, est salué par le Rectorat pour sa qualité. Deux propositions concluaient ce rapport :

1. « Actuellement sans frais pour les titulaires d'un diplôme secondaire suisse et de 65.- pour tous les autres, la commission propose de ramener ces deux émoluments à 50.- et 50.-, déductibles de la première taxe semestrielle (si l'étudiant vient étudier à l'Université de Genève). »
2. « Constatant que de nombreux processus d'optimisation sont en cours, la commission invite le Service des admissions à y intégrer les éléments suivants :
 - une plus ample traduction en anglais des informations
 - une disponibilité téléphonique accrue
 - une numérisation complète de la procédure de dépôt du dossier. »

La première proposition était relativement neutre financièrement, comme l'a montré la commission. Son but n'était pas tant de réduire le montant de cet émoluments pour les titulaires de diplômes secondaires étrangers (les 15 CHF de différence pèsent peu dans le coût complet des études) que de rétablir symboliquement une égalité de traitement pour l'ensemble des candidat·e·s.

Étant donné la sensibilité liée à la question des émoluments, le Rectorat a préféré ne pas entrer en matière. En effet, la mise en place d'une telle mesure aurait obligé les détenteur·trice·s d'un titre secondaire supérieur suisse (ex. maturité cantonale ou fédérale) à s'acquitter de frais qu'ils ne payaient pas auparavant. Même si cet émoluments aurait été déduit des premières taxes en cas de confirmation de leur inscription à l'UNIGE, la modification proposée risquait d'être perçue comme l'introduction d'un nouvel émoluments.

De plus, le Rectorat est souvent questionné sur la relative faiblesse, en comparaison suisse, des émoluments et taxes universitaires genevois. Modifier le statu quo, même de manière minime, offrirait la possibilité de ré-ouvrir ce débat, et pourrait mener à des décisions allant dans le sens opposé à celui proposé par la commission.

La deuxième proposition avait pour but d'optimiser les processus de candidature et d'améliorer l'accessibilité et la compréhension des informations. Ces objectifs ont été poursuivis et même dépassés.

Le nouveau site web, disponible depuis janvier 2019, est en grande partie bilingue et a été entièrement revu pour clarifier les informations qui s'y trouvent. Une série de filtres et un algorithme permettent de fournir aux candidat·e·s les informations qui correspondent à leur profil : conditions d'immatriculation, conditions et procédures particulières (le cas échéant), délai de dépôt du dossier, documents à fournir et émoluments dû (le cas échéant).

Par ailleurs, pour tous les pays signataires de la Convention de Lisbonne, le service des admissions ne demande plus de copies certifiées conformes, simplifiant ainsi grandement les démarches pour les candidat·e·s et réduisant le nombre de dossiers incomplets.

Grâce à ces nouveaux dispositifs, le service traite plus rapidement les dossiers de candidature. De plus, il enregistre une baisse importante du nombre de visites et d'appels téléphoniques. Les demandes d'informations se sont déplacées vers la plateforme en ligne (Kayako) et elles y reçoivent une réponse dans les 3 jours ouvrables et même, en très grande majorité, dans les 24h.

Ces améliorations ont été non seulement bénéfiques pour les candidat·e·s mais aussi pour le service qui a pu gérer à coûts identiques un nombre de dossiers en augmentation importante (6'571 en 2017-2018, 7'098 en 2018-2019 soit +8% en une année).

Question relative aux pratiques du service des admissions de l'UNIGE

La question reprend les points précédemment traités et s'interroge sur le fonctionnement du service des admissions, les secrétaires de la CUAE faisant face à « une augmentation de cas non-éclaircis de refus d'admission pour des raisons douteuses ces dernières années ».

Il convient tout d'abord de relever que ni le Rectorat ni le service des admissions n'ont constaté une telle augmentation de cas litigieux. Au vu des éléments qui ont été récemment mis en place et qui sont décrits ci-dessus, les retours des candidat·e·s semblent, au contraire, positifs. Le service des admissions reste toutefois à disposition des associations estudiantines pour répondre à des cas particuliers, ou clarifier avec elles son fonctionnement et le processus de traitement des dossiers.

Afin de maintenir une égalité de traitement, le processus de contrôle des dossiers est identique pour toutes les candidatures. L'égalité de traitement est non seulement une exigence éthique mais aussi légale. Pour être recevable, un dossier doit être envoyé dans les délais (selon le statut de l'université, art. 55, al. 1), accompagné le cas échéant du paiement de l'émolument, et complet. Les candidat·e·s ayant malgré tout envoyé un dossier incomplet ou sans paiement associé reçoivent systématiquement une relance avec, au minimum, 8 jours pour y répondre. Par ailleurs, tous les courriers qui arrivent au service reçoivent un accusé de réception dans les 24h et tous les messages postés sur la plateforme reçoivent une réponse dans les 3 jours ouvrables. Un dossier complet nécessite un CV sans trous afin de s'assurer que la candidate ou le candidat a correctement renseigné ses éventuels échecs dans d'autres universités, mais aucun format de CV n'est requis.

Enfin, il convient de relever que les dossiers refusés par le service des admissions ne représentent qu'une petite minorité des dossiers n'ayant pas abouti à une immatriculation. Pour l'année 2018-2019, sur les 3643 candidat·e·s dont le dossier n'a pas abouti :

- 352 (9,6%) ont renoncé avant d'avoir terminé le processus ;
- 618 (17,0%) n'ont pas répondu aux relances pour compléter leur dossier ;
- 265 (7,3%) n'ont pas fait de préinscription dans une filière l'exigeant (Médecine, GSI, GSEM, ...) ;
- 419 (11,5%) ont été refusés par le service des admissions (délais dépassés, titres non reconnus, moyennes insuffisantes, ...) ;
- 764 (21,0%) ont été refusés par les facultés ;
- 1225 (33,6%) ont été acceptés mais ne se sont finalement pas immatriculés.

En ce qui concerne les informations données sur les voies de droit :

- Si le dossier est reçu dans les délais mais que le paiement n'a pas été fait, ou a été fait hors délai, malgré l'e-mail de relance dans les deux cas, le service envoie un e-mail indiquant que le dossier ne pourra pas être traité car le paiement n'a pas été fait ; y figurent les voies de droit.
- Si le dossier est reçu hors délai mais qu'un paiement a été fait dans les délais, le service envoie un e-mail d'irrecevabilité de la candidature puis une lettre officielle avec voies de droit.
- Si le dossier est reçu hors délai et que le paiement est hors délai ou manquant, le service envoie un email d'irrecevabilité de la candidature avec voies de droit.
- Si le dossier reçu dans le délai reste incomplet malgré un e-mail de relance, le service considère que la personne n'a pas souhaité y donner suite et envoie un e-mail de clôture de la demande pour l'année en cours. Cet e-mail est envoyé après le dernier délai de candidature (30 avril). Les voies de droit n'y sont pas indiquées.

Dans tous les cas, toute personne peut faire opposition ou demander une dérogation. Une réponse est donnée dans un délai de 20 à 30 jours, conformément aux délais légaux.



**Question au rectorat de Romain Boillat, Romain Gauthier, Gahla Doerig,
Léonard Trucello, Gaviota Villamil et Noémie Dubois.**

Question relative aux émoluments d'inscription à l'UNIGE

Il y a maintenant plus de deux ans, une commission chargée d'examiner les frais d'inscription avait été créée afin de statuer sur ceux-ci. Pour rappel, le rectorat avait décidé d'introduire des frais d'inscription à l'UNIGE, différenciés selon le pays d'obtention du diplôme permettant l'accès à l'université (maturité suisse ou étrangère). Cette décision avait suscité des remous et l'Assemblée de l'université elle-même s'était positionnée contre celle-ci. Finalement, le rectorat avait décidé de faire marche arrière suite à l'occupation de ses couloirs le 7 décembre 2016 entraînant alors la création d'une commission chargée de statuer sur ces frais d'inscription.

Les conclusions de cette commission, rendues le 17 mai 2017, étaient le paiement de 50 CHF par personne lors de l'inscription et ceci sans qu'une distinction soit opérée en fonction du diplôme. En outre, ces 50 CHF devaient être remboursés par une rétrocession sur le paiement de la première taxe semestrielle.

Cette décision est-elle aujourd'hui effectivement appliquée ? Le service des admissions facture-t-il des frais différenciés selon le pays d'obtention du diplôme permettant l'accès aux études supérieures ?

Romain Boillat
Romain Gauthier
Gahla Doerig
Léonard Trucello
Gaviota Villamil
Noémie Dubois.

Mars 2019

AdU/qar/mars 2019/sdc



Genève, le 29 avril 2019

Concerne : Réponses aux questions relatives aux émoluments d'inscription et aux pratiques du service des admissions de l'UNIGE

Question relative aux émoluments d'inscription à l'UNIGE

La question porte sur les suites données au rapport final que la Commission « émoluments » a remis en mai 2017 à l'Assemblée puis, en juin, au Rectorat. Ce rapport, issu de quatre mois de travaux et de nombreuses discussions constructives, notamment avec le Service des admissions et avec des étudiant·e·s, est salué par le Rectorat pour sa qualité. Deux propositions concluaient ce rapport :

1. « Actuellement sans frais pour les titulaires d'un diplôme secondaire suisse et de 65.- pour tous les autres, la commission propose de ramener ces deux émoluments à 50.- et 50.-, déductibles de la première taxe semestrielle (si l'étudiant vient étudier à l'Université de Genève). »
2. « Constatant que de nombreux processus d'optimisation sont en cours, la commission invite le Service des admissions à y intégrer les éléments suivants :
 - une plus ample traduction en anglais des informations
 - une disponibilité téléphonique accrue
 - une numérisation complète de la procédure de dépôt du dossier. »

La première proposition était relativement neutre financièrement, comme l'a montré la commission. Son but n'était pas tant de réduire le montant de cet émoluments pour les titulaires de diplômes secondaires étrangers (les 15 CHF de différence pèsent peu dans le coût complet des études) que de rétablir symboliquement une égalité de traitement pour l'ensemble des candidat·e·s.

Étant donné la sensibilité liée à la question des émoluments, le Rectorat a préféré ne pas entrer en matière. En effet, la mise en place d'une telle mesure aurait obligé les détenteur·trice·s d'un titre secondaire supérieur suisse (ex. maturité cantonale ou fédérale) à s'acquitter de frais qu'ils ne payaient pas auparavant. Même si cet émoluments aurait été déduit des premières taxes en cas de confirmation de leur inscription à l'UNIGE, la modification proposée risquait d'être perçue comme l'introduction d'un nouvel émoluments.

De plus, le Rectorat est souvent questionné sur la relative faiblesse, en comparaison suisse, des émoluments et taxes universitaires genevois. Modifier le statu quo, même de manière minimale, offrirait la possibilité de ré-ouvrir ce débat, et pourrait mener à des décisions allant dans le sens opposé à celui proposé par la commission.

La deuxième proposition avait pour but d'optimiser les processus de candidature et d'améliorer l'accessibilité et la compréhension des informations. Ces objectifs ont été poursuivis et même dépassés.

Le nouveau site web, disponible depuis janvier 2019, est en grande partie bilingue et a été entièrement revu pour clarifier les informations qui s'y trouvent. Une série de filtres et un algorithme permettent de fournir aux candidat·e·s les informations qui correspondent à leur profil : conditions d'immatriculation, conditions et procédures particulières (le cas échéant), délai de dépôt du dossier, documents à fournir et émoluments dû (le cas échéant).

Par ailleurs, pour tous les pays signataires de la Convention de Lisbonne, le service des admissions ne demande plus de copies certifiées conformes, simplifiant ainsi grandement les démarches pour les candidat·e·s et réduisant le nombre de dossiers incomplets.

Grâce à ces nouveaux dispositifs, le service traite plus rapidement les dossiers de candidature. De plus, il enregistre une baisse importante du nombre de visites et d'appels téléphoniques. Les demandes d'informations se sont déplacées vers la plateforme en ligne (Kayako) et elles y reçoivent une réponse dans les 3 jours ouvrables et même, en très grande majorité, dans les 24h.

Ces améliorations ont été non seulement bénéfiques pour les candidat·e·s mais aussi pour le service qui a pu gérer à coûts identiques un nombre de dossiers en augmentation importante (6'571 en 2017-2018, 7'098 en 2018-2019 soit +8% en une année).

Question relative aux pratiques du service des admissions de l'UNIGE

La question reprend les points précédemment traités et s'interroge sur le fonctionnement du service des admissions, les secrétaires de la CUAE faisant face à « une augmentation de cas non-éclaircis de refus d'admission pour des raisons douteuses ces dernières années ».

Il convient tout d'abord de relever que ni le Rectorat ni le service des admissions n'ont constaté une telle augmentation de cas litigieux. Au vu des éléments qui ont été récemment mis en place et qui sont décrits ci-dessus, les retours des candidat·e·s semblent, au contraire, positifs. Le service des admissions reste toutefois à disposition des associations estudiantines pour répondre à des cas particuliers, ou clarifier avec elles son fonctionnement et le processus de traitement des dossiers.

Afin de maintenir une égalité de traitement, le processus de contrôle des dossiers est identique pour toutes les candidatures. L'égalité de traitement est non seulement une exigence éthique mais aussi légale. Pour être recevable, un dossier doit être envoyé dans les délais (selon le statut de l'université, art. 55, al. 1), accompagné le cas échéant du paiement de l'émolument, et complet. Les candidat·e·s ayant malgré tout envoyé un dossier incomplet ou sans paiement associé reçoivent systématiquement une relance avec, au minimum, 8 jours pour y répondre. Par ailleurs, tous les courriers qui arrivent au service reçoivent un accusé de réception dans les 24h et tous les messages postés sur la plateforme reçoivent une réponse dans les 3 jours ouvrables. Un dossier complet nécessite un CV sans trous afin de s'assurer que la candidate ou le candidat a correctement renseigné ses éventuels échecs dans d'autres universités, mais aucun format de CV n'est requis.

Enfin, il convient de relever que les dossiers refusés par le service des admissions ne représentent qu'une petite minorité des dossiers n'ayant pas abouti à une immatriculation. Pour l'année 2018-2019, sur les 3643 candidat·e·s dont le dossier n'a pas abouti :

- 352 (9,6%) ont renoncé avant d'avoir terminé le processus ;
- 618 (17,0%) n'ont pas répondu aux relances pour compléter leur dossier ;
- 265 (7,3%) n'ont pas fait de préinscription dans une filière l'exigeant (Médecine, GSI, GSEM, ...) ;
- 419 (11,5%) ont été refusés par le service des admissions (délais dépassés, titres non reconnus, moyennes insuffisantes, ...) ;
- 764 (21,0%) ont été refusés par les facultés ;
- 1225 (33,6%) ont été acceptés mais ne se sont finalement pas immatriculés.

En ce qui concerne les informations données sur les voies de droit :

- Si le dossier est reçu dans les délais mais que le paiement n'a pas été fait, ou a été fait hors délai, malgré l'e-mail de relance dans les deux cas, le service envoie un e-mail indiquant que le dossier ne pourra pas être traité car le paiement n'a pas été fait ; y figurent les voies de droit.
- Si le dossier est reçu hors délai mais qu'un paiement a été fait dans les délais, le service envoie un e-mail d'irrecevabilité de la candidature puis une lettre officielle avec voies de droit.
- Si le dossier est reçu hors délai et que le paiement est hors délai ou manquant, le service envoie un email d'irrecevabilité de la candidature avec voies de droit.
- Si le dossier reçu dans le délai reste incomplet malgré un e-mail de relance, le service considère que la personne n'a pas souhaité y donner suite et envoie un e-mail de clôture de la demande pour l'année en cours. Cet e-mail est envoyé après le dernier délai de candidature (30 avril). Les voies de droit n'y sont pas indiquées.

Dans tous les cas, toute personne peut faire opposition ou demander une dérogation. Une réponse est donnée dans un délai de 20 à 30 jours, conformément aux délais légaux.



Question au rectorat de Monsieur Nicolas Gisin, professeur

Une question existentielle pour l'UNIGE

La survie de l'UNIGE telle que nous la connaissons aujourd'hui dépend, entre autres, de sa capacité à attirer et à garder des professeurs de qualité mondiale.

Nous sommes en concurrence avec les autres Uni et EPF suisses et partout dans le monde.

Le fait est que :

Le starting-money package offert aux nouveaux profs pour acheter les équipements scientifiques dont ils ont besoin pour leur travail est très-très-très nettement supérieur à l'EPFL et à l'ETHZ qu'à l'UNIGE. (et les salaires des profs à l'EPFL et à l'ETHZ sont nettement supérieurs à ceux de l'UNIGE).

Exemple : à Genève le *starting-money* varie entre 50 et 100 KF (en fac des Sciences). À l'EPFL et l'ETHZ, le *starting-money* varie entre 1'000 et 2'000 KF.

Pourquoi un(e) professeur-e américain-e ou asiatique (ou européen) choisirait-il-elle Genève si il/elle a le choix ?

On peut essayer de lui vendre la qualité de Genève et le côté bottom-up de l'UNIGE ... mais à terme ... ?

(Garder le contrôle sur notre administration n'est pas qu'une question de confort des professeur-e-s, mais de survie).

Aujourd'hui, l'UNIGE ne survit que par chance, parce qu'il est rare que des postes similaires soient ouverts simultanément à Genève et Lausanne/Zürich.

Quelques faits récents :

1. Un de mes excellents anciens étudiant vient d'accepter un poste à l'Uni Delft (Hollande) avec un starting-money de 3'000 K€, à dépenser comme il veut (investissement ou salaire), sans limite dans le temps.

2. Un des pontes de l'ETHZ vient d'être recruté – avec toute son équipe - par Microsoft, avec une très grosse augmentation de salaire et – surtout – des moyens incommensurables. Il y a plusieurs autres exemples similaires de grands professeurs-e-s débauché-e-s par des compagnies, surtout des compagnies américaines. En d'autres termes, la concurrence ne se limite pas (plus) aux universités.

Questions :

1. Pourriez-vous nous présenter une vue globale des difficultés rencontrées lors d'engagement de professeur-e-s à l'UNIGE, en particulier dans les facultés des sciences et de médecine.

2. Que pensez-vous de cette « course au plus » ? Est-ce un danger réel pour notre Université ?

3. Le cas échéant, quelles solutions préconisez-vous ?

6 mars 2019

AdU/qar/mars 2019/sdc



Genève, le mardi 19 mars 2019

Concerne : Réponse aux questions du professeur Nicolas Gisin

En préambule, le Rectorat partage le point de vue exprimé que la qualité d'une université de recherche repose, *in fine*, sur sa capacité à former et attirer des chercheuses et chercheurs de rang mondial, et notamment au niveau professoral, et à leur fournir les conditions les plus propices à l'épanouissement de leur créativité scientifique et académique.

Parmi les universités où se joue en grande partie la mobilité des meilleurs chercheur-euse-s¹, la Suisse dispose d'atouts non négligeables. Tout d'abord les salaires y sont relativement élevés², y compris en termes de pouvoir d'achat, et les renouvellements y sont quasi automatiques. Ensuite, la recherche suisse dispose d'un soutien politique que de nombreux collègues étrangers nous envient. Relevons qu'en dix ans les coupes budgétaires pour les universités publiques américaines dépassent les 10% dans 34 états, et même les 20% dans 20 d'entre eux³. Ce soutien politique helvétique se traduit, en autres, par un FNS relativement bien doté et, avec près de 50% de projets acceptés, celui-ci réduit fortement les efforts de recherche de fonds qui pèsent sur les épaules des chercheur-euse-s. Par ailleurs la Suisse est un pays très internationalisé, qui traditionnellement attire les chercheurs et chercheuses étranger-e-s, et dispose du plus fort taux de publications, de citations ou de brevets par habitant. Les nouvelles et nouveaux chercheur-euse-s y trouvent donc d'excellent-e-s collègues, condition indispensable à une recherche de qualité. Ils y trouvent également d'excellent-e-s technicien-ne-s et ingénieur-e-s qui leur permettent de mettre en place des dispositifs de grande précision. Ils y trouvent aussi une industrie investissant fortement dans la recherche, privée et publique, et ouverte à des collaborations. Enfin, la Suisse dispose d'un cadre de vie que de nombreuses personnes apprécient, et notamment un système scolaire gratuit d'excellente qualité.

A Genève, depuis quelques années, le rectorat a développé, en collaboration avec les HUG et la HES-SO, un Welcome Center qui accompagne les nouveaux-elles professeur-e-s dans la recherche de logement ou d'emploi pour les partenaires de vie. L'Université de Genève dispose par ailleurs de quelques marges salariales pour attirer certain-e-s candidat-e-s. Encadrée par les règles de l'Etat, elle jouit d'un peu de flexibilité pour les annuités ou le rachat des caisses de retraite. De manière très exceptionnelle, il est possible de demander au Conseil d'Etat une dérogation à la grille salariale. Enfin, du côté scientifique, nous essayons sans cesse d'améliorer

¹ Voir par exemple "Challenges in ranking of universities", A. van Raan (2005).

"We observe a quite surprising phenomenon: it appears clearly that the group of outstanding universities will not be larger than around 200 members. Our explanation of this phenomenon is simple and based on 'finite size' considerations. Most of the top-universities are large, broad research universities. They have attracted on the basis of their reputation for already a long time the best students and scientists. These universities are the 'natural attractors' in the world of science, and, apparently, around 200 of these institutions are able to acquire and hold on the vast majority of top-scientists. After ranking position 200 or so, there will certainly be smaller universities with excellent research in specific field of science. There is, however, no more room for further 'power houses of science' because no more excellent scientists are available worldwide." (pp. 17-18)

<http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.104.4501&rep=rep1&type=pdf>

² <https://academicpositions.com/career-advice/professor-salaries-from-around-the-world>

³ <https://www.cbpp.org/research/state-budget-and-tax/unkept-promises-state-cuts-to-higher-education-threaten-access-and>

les plateformes et équipements scientifiques et les nouveaux et nouvelles professeur-e-s sont encouragé-e-s à faire des demandes auprès de la COMAD et du FNS (R'Equip).

La question de Nicolas Gisin mentionne une accélération de la compétition pour attirer les meilleur-e-s chercheur-euse-s et, effectivement, les talents sont rares dans certains domaines tels que les technologies quantiques ou l'intelligence artificielle pour n'en citer que deux. Dans ceux-ci, la compétition se fait – et c'est nouveau - également avec le secteur privé qui investit massivement dans ces technologies à fort potentiel, possibles sources d'applications disruptives. Comme le dit la reine rouge d'Alice au pays des merveilles : « *Ici il faut courir pour rester à la même place. Pour aller quelque part, il faudrait courir deux fois plus vite.* » Dès lors, l'UNIGE doit faire des efforts additionnels, tant pour attirer des profils créatifs et originaux à tous les niveaux que pour ne pas perdre la relève locale.

La question mentionne spécifiquement la problématique des « start-up packages » - la somme qu'une université peut mettre à disposition d'un-e nouveau-elle professeur-e pour qu'il-elle puisse débiter ses recherches et équiper ses laboratoires. C'est une question importante pour les engagements en sciences expérimentales – principalement en sciences et en médecine – à tous les niveaux (du niveau professeur boursier et assistant au niveau PO), et il est vrai que les moyens pouvant être mis à disposition de nouveaux et nouvelles professeur-e-s à l'UNIGE sont aujourd'hui limités par rapport à ceux des EPF et de certaines universités européennes ou des instituts Max Planck en Allemagne. Une piste envisagée à l'UNIGE pour permettre à nos jeunes collègues de démarrer dans les meilleures conditions serait d'augmenter le volet « crédits d'installation » de l'enveloppe budgétaire de la COMAD. Nous pourrions aussi, en collaboration avec les facultés, créer des « starting packages » plus compétitifs, qui pourraient ne pas être constitués uniquement de crédits d'investissement mais qui incluraient également des salaires de doctorants et/ou post-docs pour une durée limitée. Cela permettrait aux nouvelles et nouveaux professeur-e-s de démarrer leurs projets de recherche avant même d'obtenir des fonds du FNS, quelle que soit la Faculté.

Une discussion de fond avec les doyen-ne-s sur ce thème aura lieu lors d'un prochain CRD.



Question au rectorat de Romain Gauthier et Gahla Doerig

Question relative au financement du nouveau campus en physique et mathématiques de l'UNIGE

D'après les dernières nouvelles, le nouveau campus pour la physique et les mathématiques, attendu pour 2028, est estimé entre 210 et 240 millions de francs. La Tribune de Genève du 16 janvier 2019 recueillait les suivantes déclarations: "La Confédération et l'Université devraient en payer un tiers. Un autre tiers proviendra d'une fondation que l'Université ne nomme pas. Enfin, le solde fait encore l'objet de discussions. « Comme nous avons obtenu une contribution importante du privé, nous espérons que le Canton financera, en partie au moins, le dernier tiers », relève le recteur." ¹ De plus, la construction du campus entraînera la démolition de quelques vieux bâtiments et donc des déménagements temporaires. C'est la raison pour laquelle l'Université viendrait d'acquérir un immeuble pour 35,9 millions de francs au 9, rue du Conseil-Général à l'entreprise Lukoil². Il accueillerait provisoirement les mathématiciens. Par la suite, ce bâtiment serait revendu. Cette transaction serait intégrée au plan financier du futur campus.

Selon nous, quelques questions précises s'imposent pour des raisons de transparence:

- Quelle est la fondation qui finance le projet de ce nouveau bâtiment universitaire?
- Quel en-est le montant précis?
- Ce don est-il conditionné ? Si oui, à quelles conditions ?
- Existe-t-il une clause de confidentialité en faveur du donateur? Si oui, quelle est la raison?

¹ <https://revue-presse.unige.ch/articles/download/17082>

² <http://revue-presse.unige.ch/files/articles/2019-01-16/72204238.pdf>

Romain Gauthier
Gahla Doerig.

Mars 2019

AdU/qar/mars 2019/sdc



Genève, le 29 avril 2019

Concerne : Réponse à la question relative au financement du nouveau campus en physique et mathématiques de l'UNIGE

La physique à l'Université de Genève se distingue sur le plan suisse et international grâce à plusieurs groupes parmi lesquels on retrouve le Pôle de Recherche National MaNEP, qui a contribué très fortement au développement du département de la matière quantique ; la physique des particules, étroitement associée aux développements du CERN ; le groupe de physique appliquée, acteur majeur du nouveau « flagship » européen sur les technologies quantiques financé à hauteur d'un milliard d'euros sur dix ans, et le groupe de physique théorique. Notons que deux projets de futurs Pôles de Recherche Nationaux (PRN) issus de la Section de physique ont été classés A par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (sur 9 projets classés A au niveau Suisse, toutes disciplines confondues) et sont en phase finale d'évaluation. Quant aux mathématiques de l'Université de Genève, leur réputation est également de tout premier ordre tant au niveau Suisse qu'à l'international. La Section de mathématiques, qui bénéficie des compétences et de l'aura d'un médaillé Fields et de chercheurs extrêmement talentueux, dirige le PRN Swissmap conjointement avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich.

Or, la Section de physique réalise ses recherches principalement dans l'Ecole de physique dont la construction date de 1950 et qui n'est plus adaptée aux expériences scientifiques modernes. La Section des mathématiques est, quant à elle, logée dans des locaux vétustes voués à être prochainement détruits.

La solution à ces deux situations passe par le développement d'un Grand centre conjoint pour la physique et les mathématiques. Le projet initial date de plus de dix ans. A l'époque, il avait été envisagé de réunir la physique, les mathématiques et l'astronomie sur le site de la caserne des Vernets. Un projet sur lequel de nombreux chercheurs ont travaillé pendant plusieurs années, mais qui, pour différentes raisons, n'a pas pu être réalisé.

Une version plus « modeste » du projet, limité à la physique et aux mathématiques, a entretemps été développée en privilégiant une localisation du Centre sur le site des sciences, au bord de l'Arve. Ce travail a été soutenu par le Grand Conseil qui, en septembre 2016, a adopté à l'unanimité un crédit d'étude de CHF 500'000.-. La loi portant sur ce crédit (L 11410) souligne l'urgence de trouver des solutions pour les Sections de physique et de mathématiques, logées dans des locaux non-adaptés aux missions de notre Université.

Grâce à ces études, le projet de « *Grand centre de physique et mathématiques* » s'est récemment concrétisé. Il sera effectivement localisé sur le site Arve de l'Université, entre l'Ecole de physique actuelle et le bâtiment de Sciences II, et permettra de créer des laboratoires à la pointe des technologies, indispensables aux recherches menées par nos scientifiques, et des locaux de qualité, nécessaires pour la Section de physique et la Section de mathématiques. Des auditoriums sont aussi prévus sur le site, dont un amphithéâtre de 600 places. Au-delà de la recherche, la Faculté des sciences a développé des laboratoires destinés au grand public, les *Scopes*, dont le succès n'est plus à démontrer. Ces lieux d'accueil trouveront un espace de choix dans le nouveau bâtiment du Grand centre qui permettra d'accueillir toute l'année les milliers d'élèves et de collégien-ne-s qui les visitent. Toujours en marge de la recherche fondamentale, et de façon complémentaire, le *Laboratoire de technologies avancées (LTA)*, qui s'est développé efficacement avec la HES-SO Genève au service des entreprises genevoises, trouvera lui aussi dans le Grand centre des espaces à la hauteur de ses ambitions. Enfin, le projet prévoit la démolition de plusieurs bâtiments vétustes alentours dégageant des espaces et des passages vers l'Arve qui amélioreront la qualité de vie du quartier.

Le coût total du projet est estimé aujourd'hui à environ 240 millions de CHF. Un tiers devrait être couvert par les subventions fédérales et par d'autres apports que l'Université s'engage à trouver. Le deuxième tiers fera l'objet d'une demande formelle de l'Université auprès du Conseil d'État. Le dernier tiers est couvert par une donation d'une fondation privée genevoise qui souhaite rester anonyme.

Cette donation d'un montant de 80 millions de CHF est versée en deux fois : une première tranche de 40 millions de CHF en 2018 et une seconde au moment de la construction du Centre. Ce déploiement en deux temps permet de résoudre rapidement la question des locaux de la Section des mathématiques, bientôt démolis, en achetant l'immeuble sis 9 rue du Conseil-Général dont les caractéristiques et les surfaces correspondent aux besoins immédiats des mathématicien·ne·s. Il sera occupé par la Section jusqu'à la fin des travaux sur le site Arve. La Section rejoindra alors le *Grand centre de physique et mathématiques* et le bâtiment rue du Conseil-Général sera revendu pour compléter le financement du Grand Centre.

Cette donation n'a pas d'autre condition que de servir à la réalisation du projet pour lequel elle a été demandée. Elle n'est pas assortie d'une clause de confidentialité autre que celle nous demandant de ne pas citer le nom de la fondation dans la communication publique concernant le Grand Centre. Le rectorat est grandement reconnaissant à cette fondation car, sans son aide, le projet n'aurait très probablement jamais vu le jour.



**Question au rectorat de Mmes Yasmine Atlas, Cinthia Meli et Sarah Scholl
et de M. Nicolas Fornerod.**

Soutien à l'engagement associatif au sein de l'UNIGE

Grâce à l'engagement bénévole de quelques individus, les associations accomplissent souvent un travail bien utile à la communauté universitaire. Or cet engagement représente, parallèlement à l'activité professionnelle de ces personnes, un investissement considérable en temps et en énergie, lequel mérite sans doute d'être allégé. Ainsi la CUAE (faîtière des associations étudiantes) dispose-t-elle de trois secrétaires employé-e-s à temps partiel. Quant au secrétariat de l'APUG (association des professeurs), on peut s'étonner qu'il soit assuré par une employée issue du PAT.

En attendant une harmonisation des pratiques, serait-il possible d'envisager le financement d'un poste de secrétaire à temps partiel pour l'ACCORDER (faîtière des associations CER), et ce autrement que par cotisation des membres?

Liens de référence:

CUAE: <https://cuae.ch/la-cuae/a-propos/>

APUG: <https://www.unige.ch/asso-ens/apug/contact/>

ACCORDER: <https://www.unige.ch/asso-ens/accorder/>

Yasmine Atlas
Nicolas Fornerod
Cinthia Meli
Sarah Scholl.

Juin 2019

AdU/qar/juin 2019/sdc



Genève, le 2 septembre 2019

Concerne : Réponse à la question relative au soutien à l'engagement associatif au sein de l'UNIGE

Question

Grâce à l'engagement bénévole de quelques individus, les associations accomplissent souvent un travail bien utile à la communauté universitaire. Or cet engagement représente, parallèlement à l'activité professionnelle de ces personnes, un investissement considérable en temps et en énergie, lequel mérite sans doute d'être allégé. Ainsi la CUAE (faïtière des associations étudiantes) dispose-t-elle de trois secrétaires employé·e·s à temps partiel. Quant au secrétariat de l'APUG (association des professeurs), on peut s'étonner qu'il soit assuré par une employée issue du PAT.

En attendant une harmonisation des pratiques, serait-il possible d'envisager le financement d'un poste de secrétaire à temps partiel pour l'ACCORDER (faïtière des associations CER), et ce autrement que par cotisation des membres?

Yasmine Atlas, Cinthia Meli, Sarah Scholl, Nicolas Fornerod

Réponse

L'UNIGE reconnaît et apprécie au plus haut point l'engagement bénévole de ses étudiant-e-s, collaboratrices et collaborateurs au sein de ses diverses associations. La question de la valorisation de ces activités se pose de façon active, et le Rectorat remercie l'ACCORDER de contribuer à cette discussion.

Les exemples cités dans votre question relèvent, de notre point de vue, de deux cas bien distincts :

Pour ce qui est de l'APUG, des activités de secrétariat sont menées de façon ponctuelle par une personne issue du PAT, en raison de ses compétences en la matière ; elle est rémunérée par le biais des cotisations des membres de l'APUG, sans intervention de l'institution.

Quant aux secrétaires permanent-e-s de la CUAE, ils ou elles sont engagé-e-s et rémunéré-e-s par la CUAE et au bénéfice d'un contrat de droit privé. Leur rémunération est financée par le biais d'une proportion définie des taxes fixes, comme indiqué dans le Règlement interne relatif aux taxes universitaires et aux émoluments. Ces taxes sont versées par les étudiant-e-s et réinvesties à leur bénéfice.

En tant qu'association reconnue du corps intermédiaire, l'ACCORDER ne s'adresse pas au même public, même si elle comprend des assistant-e-s.

Cependant, la question de la valorisation des activités bénévoles en amène plusieurs autres : quelle(s) forme(s) cette valorisation devrait-elle prendre pour les différents corps constitutifs de l'institution ? Qui jugerait de la valeur de l'activité, et selon quels critères ? Quelles limites faudrait-il fixer pour assurer un traitement équitable et équilibré ? Une piste a déjà été émise pour ce qui est des étudiants, telle qu'une attestation pour certaines activités ; une rémunération n'a pour l'heure pas été envisagée dans ce cadre.

Les exemples cités dans votre question ne nous donnent donc pas, dans l'immédiat, de base suffisante pour envisager le financement d'un secrétariat pour l'ACCORDER. Mais une discussion sur ce sujet, notamment sur la base des éléments mentionnés ci-dessus, serait la bienvenue.



Genève, le 29 octobre 2019

Concerne : Question au rectorat de M. Pascal Sciarini sur le financement des bourses
Doc.Mobility

Questions

Financement des bourses doc.mobility

Les bourses doc.mobility du FNS contribuent grandement à la réussite des thèses de doctorat, en particulier – mais pas seulement – dans les sciences humaines et sociales. Après avoir dans un premier temps annoncé l'abandon, à l'horizon 2017, du financement des bourses doc.mobility pour les doctorant-e-s avec statut d'assistant-e d'enseignement, le FNS a repoussé cet abandon à l'horizon 2021. Ceci, afin de laisser le temps à *Swiss universities* de se préparer à reprendre leur financement à son compte. 2020 sera donc la dernière année de financement des bourses doc.mobility par le FNS. En mars 2015, j'ai interpellé le rectorat à ce sujet. Quatre ans plus tard, les questions que j'ai posées redeviennent d'actualité.

Je souhaite donc poser au Rectorat les questions suivantes:

1. Le rectorat peut-il garantir que l'Université de Genève sera en mesure d'apporter le même niveau de soutien aux séjours scientifiques à l'étranger des assistant-es d'enseignement que celui qu'apportent les bourses doc.mobility du FNS?
2. Le financement de ces bourses sera-t-il entièrement pris en charge par l'Université de Genève, ou sera-t-il réparti entre notre Université et *Swiss universities*? Dans le second scénario, quelles sont les modalités de répartition prévues?
3. Le rectorat peut-il présenter une statistique du nombre de bourses doc.mobility délivrées au cours des cinq dernières années et des montants financiers que cela représente, y compris une statistique ventilée par Faculté?

Avec mes remerciements.

Prof. Pascal Sciarini Octobre 2019

Réponses

- 1. Le rectorat peut-il garantir que l'Université de Genève sera en mesure d'apporter le même niveau de soutien aux séjours scientifiques à l'étranger des assistant-es d'enseignement que celui qu'apportent les bourses doc.mobility du FNS?**

La mobilité des doctorant-e-s a toujours été soutenue par le Rectorat qui a mis en place les moyens nécessaires pour une gestion optimale des bourses de mobilité. Cette gestion se fait actuellement sein du service Recherche.

Dès 2021, la suppression des bourses Doc.Mobility introduira de nouvelles règles dans le financement et dans la gestion des dossiers. Le Rectorat mettra tout en œuvre pour que les doctorant-e-s continuent de bénéficier des avantages liés à la mobilité.

2. Le financement de ces bourses sera-t-il entièrement pris en charge par l'Université de Genève, ou sera-t-il réparti entre notre Université et *Swissuniversities*? Dans le second scénario, quelles sont les modalités de répartition prévues?

La subvention allouée par Swissuniversities sera gérée par les Universités. Les informations relatives au modèle de subvention ne sont pas encore disponibles. A priori, les universités auront donc la responsabilité entière de la gestion des bourses Doc.Mobility. Il est important de préciser que la subvention qui sera allouée ne compensera que partiellement l'abandon de Doc.Mobility

3. Le rectorat peut-il présenter une statistique du nombre de bourses doc.mobility délivrées au cours des cinq dernières années et des montants financiers que cela représente, y compris une statistique ventilée par Faculté?

Le document annexé présente les chiffres 2017 et 2016.

3.6 Subsides accordés dans le cadre de la Mobilité.

3.6.1 Subsides pour Doc.CH

Doc.CH	mars			septembre			Total		
	montant	requêtes traitées	accordées	montant	requêtes traitées	accordées	(CHF)	traitées	accordées
SDS	265'161	7	1	-	2	0	265'169	9	1
FPSE	291'016	2	1	-	2	0	291'019	4	1
L1	315'524	4	2	-	2	0	315'530	6	2
L2	240'661	1	1	-	1	0	240'663	2	1
D	-	0	0	-	0	0	-	-	-
GSEM	-	1	0	-	0	0	1	1	-
T	-	0	0	-	0	0	-	-	-
IHEID	321'893	6	2	537'391	5	3	321'901	11	5
FTI	-	0	0	-	0	0	-	-	-
TOTAL	1'434'255	21	7	537'391	12	3	1'434'255	33	10

3.6.2 Subsides pour Doc.Mobility / Early / advance Postdoc.Mobility. Montants en francs

	Doc.Mobility			EPM			APM		
	mars	septembre	TOTAL	mars	septembre	TOTAL	mars	septembre	TOTAL
SDS	94'027	179'400	273'427	140'671	113'293	253'964	-	119'055	119'055
FPSE	26'200	0	26'200	-	188'250	188'250	-	-	-
L1	89'364	114'619	203'983	164'559	236'380	400'939	-	106'270	106'270
L2	136'351	89'808	226'159	144'435	-	144'435	102'030	99'620	201'650
D	83'326	50'000	133'326	-	98'000	98'000	-	-	-
GSEM	-	-	-	78'200	69'400	147'600	-	75'600	75'600
Sc1	46'240	-	46'240	244'424	290'600	535'024	310'098	75'000	385'098
Sc2	22'650	-	22'650	155'443	109'400	264'843	218'800	82'530	301'330
Sc3	27'050	-	27'050	238'548	232'300	470'848	92'974	-	92'974
M1	-	-	-	-	108950	108950	205'160	-	205'160
M2	-	-	-	254'188	151'300	405'488	328'990	-	328'990
T	-	-	-	80'800	70'900	151'700	129'500	-	129'500
IHEID	397'451	258'928	656'379	224'679	340'753	565'432	77'172	-	77'172
FTI	-	-	-	-	-	-	-	-	0
TOTAL	922'659	692'755	1'615'414	1'725'947	2'009'526	3'735'473	1'464'724	558'075	2'022'799

3.6.3 Nombre de subsides pour Doc.Mobility / Early / Advance Postdoc.Mobility.

	Requêtes Doc.Mobility						Requêtes Early Postdoc.Mobility						Requêtes APM					
	Mars		Septembre		Total		Mars		Septembre		Total		Mars		Septembre		Total	
	traitées	Accordées	traitées	Accordées	traitées	accordées	traitées	Accordées	traitées	Accordées	traitées	accordées	traitées	Accordées	traitées	Accordées	traitées	accordées
SDS	5	2	6	3	11	5	4	2	4	1	8	3	2	0	4	2	6	2
FPSE	2	1	1	0	3	1	1	0	4	2	5	2	1	0	1	0	2	0
L1	4	2	4	2	8	4	4	2	6	3	10	5	2	0	8	1	10	1
L2	5	2	2	2	7	4	4	2	1	0	5	2	3	2	2	1	5	3
D	5	2	3	1	8	3	0	0	2	1	2	1	0	0	0	0	0	0
GSEM	0	0	0	0	0	0	1	1	3	1	4	2	0	0	1	1	1	1
Sc1	1	1	0	0	1	1	6	3	8	4	14	7	5	4	3	1	8	5
Sc2	1	1	0	0	1	1	3	2	2	1	5	3	3	1	6	3	9	4
Sc3	2	1	1	0	3	1	8	3	6	3	14	6	2	1	2	0	4	1
M1	0	0	0	0	0	0	2	0	5	1	7	1	1	1	1	0	2	1
M2	0	0	0	0	0	0	6	3	4	2	10	5	2	2	0	0	2	2
T	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	2	2	1	0	0	2	1
IHEID	13	6	10	4	23	10	7	3	9	4	16	7	6	1	2	0	8	1
FTI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	38	18	27	12	65	30	47	22	55	24	102	46	29	13	30	9	59	22

⇒ L'année 2017 est la dernière édition des subsides Advanced Postdoc Mobility, qui seront remplacé à partir de 2018 par les subsides Postdoc Mobility.



2. Requêtes Doc.Mobility

2.1. Session de mars 2016

- 39 requêtes au total (19 bourses à disposition)

- 2 non entrées en matière avant la séance

Nombre de requêtes	SDS	FPSE	L1	L2	D	GSEM	Sc1
TOTAL = 37	14	2	6	3	8	3	1

2.2. Session de septembre 2016

- 33 requêtes au total (17 bourses à disposition)

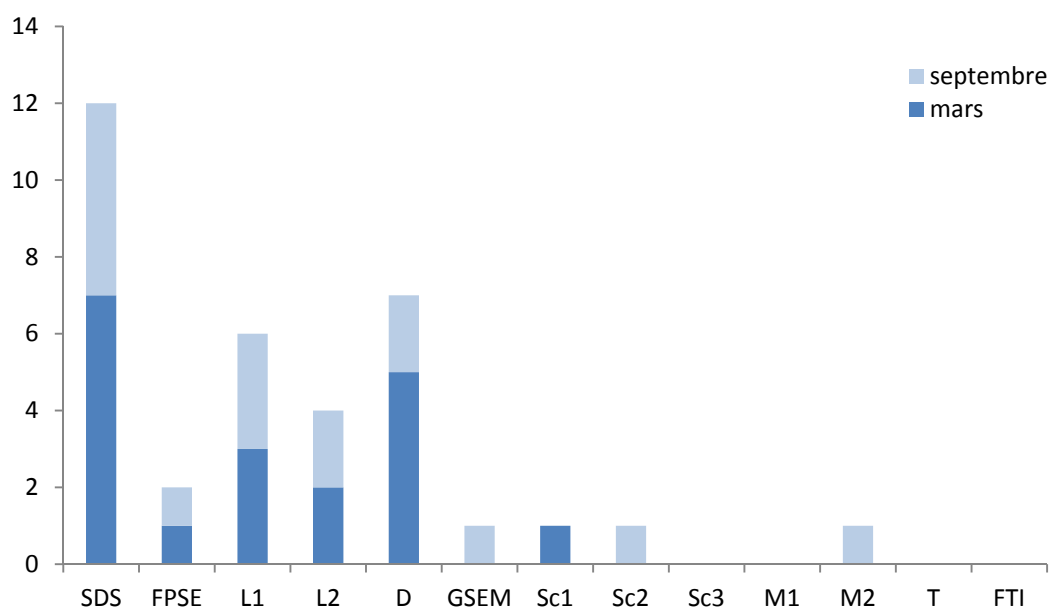
- 1 non entrée en matière avant la séance

Nombre de requêtes	SDS	FPSE	L1	L2	D	GSEM	Sc1	Sc2	M1	M2
TOTAL = 32	12	2	5	5	3	1	1	1	1	1



2.3. Octrois Doc.Mobility en nombre de subsides accordés par faculté en 2016

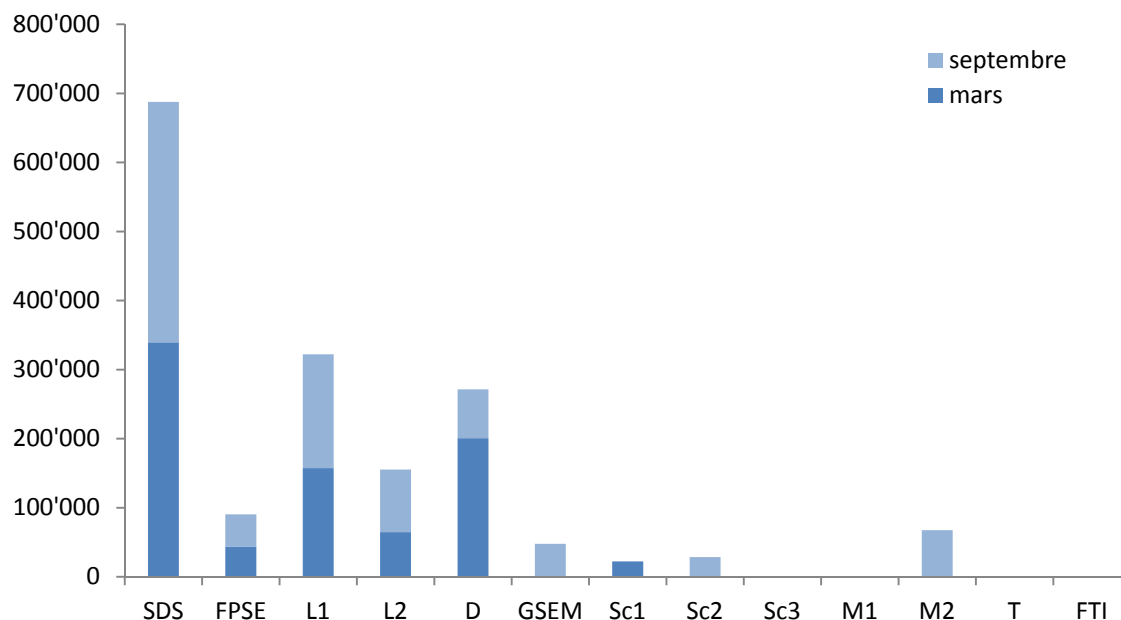
	Doc.Mobility		
	mars	septembre	TOTAL
SDS	7	5	12
FPSE	1	1	2
L1	3	3	6
L2	2	2	4
D	5	2	7
GSEM		1	1
Sc1	1		1
Sc2		1	1
Sc3			
M1			
M2		1	1
T			
FTI			
TOTAL	19	16	35





2.4. Octrois Doc.Mobility en montant en francs accordés par faculté

	Doc.Mobility		
	mars	septembre	TOTAL
SDS	339'430	348'135	687'565
FPSE	43'400	47'000	90'400
L1	157'400	164'752	322'152
L2	64'750	90'500	155'250
D	200'765	70'590	271'355
GSEM		47'650	47'650
Sc1	22'300		22'300
Sc2		28'585	28'585
Sc3			
M1			
M2		67'500	67'500
T			
FTI			
TOTAL	828'045	864'712	1'692'757





Genève, le 28 octobre 2019

Concerne : Questions au rectorat de M. Pascal Sciarini sur les coupures dans le financement des programmes doctoraux CUSO

Questions

Coupures dans le financement des programmes doctoraux CUSO

Au mois d'avril, les directions de programmes doctoraux de la CUSO ont reçu un courrier annonçant des coupures de 20% de leur budget et la décision corrélative des Rectorats de mettre fin au financement direct par la CUSO des postes de coordinatrices et coordinateurs. Ce courrier a suscité de vives réactions de la part des directions de programmes et des doctorantes et des doctorants. En juillet, la Vice-rectrice en charge du dossier a informé les directions de programmes que le Rectorat accordait à chaque programme doctoral un montant forfaitaire de 10'000 CHF pour participer à l'engagement d'une coordinatrice ou d'un coordinateur.

Même si cette décision atténue un peu le choc des coupures budgétaires, la survie des programmes doctoraux n'est pas pour autant assurée. L'obligation faite à l'entité dans laquelle la coordinatrice ou le coordinateur est engagé de solliciter un soutien de leur Faculté pour financer le complément de budget équivaut à un transfert de charges, que nombre d'entités/Facultés ne seront pas en mesure d'assumer.

Dans les différents courriers auxquels j'ai eu accès, on souligne à juste titre le rôle primordial joué par les coordinatrices et les coordinateurs. J'ai moi-même conçu le programme doctoral en science politique et je l'ai dirigé pendant treize ans. Je suis donc bien placé pour apprécier l'importance des coordinatrices et des coordinateurs: elle est essentielle. Sans leur engagement fort et constant, les programmes sont voués à l'échec. Or, ces programmes sont à la fois souples et efficaces, et de nombreux pays nous les envient. Les abandonner serait un gâchis et un coup dur pour notre relève.

Je souhaite donc poser au Rectorat les questions suivantes:

1. La fin des subventions fédérales pour la formation doctorale était-elle connue à l'avance et, si oui, pourquoi n'a-t-elle pas été anticipée?
2. Pourquoi les comités d'organisation des programmes n'ont-ils pas été consultés, en amont, sur la façon dont les coupes budgétaires devaient être appliquées?
3. Pourquoi les comités d'organisation des programmes ne peuvent-ils pas librement décider, en aval, comment ils entendent mettre en œuvre les coupures budgétaires, en fonction de leurs besoins propres?
4. Le Rectorat a-t-il déjà procédé à une évaluation des programmes doctoraux? Voit-il ces derniers comme une prestation importante de notre université ou est-il au contraire prêt à les sacrifier, à terme?

Avec mes remerciements.

Prof. Pascal Sciarini Octobre 2019

Réponses

1. La fin des subventions fédérales pour la formation doctorale était-elle connue à l'avance et, si oui, pourquoi n'a-t-elle pas été anticipée ?

Le financement de programmes CUSO repose principalement sur les universités membres et des partenaires. Depuis 2013, les subventions fédérales versées aux universités (programme CRUS/Swissuniversities P-1) ont permis à celles-ci d'augmenter sensiblement leur investissement dans les programmes doctoraux propres à leur université et également dans les programmes CUSO.

Les 11 programmes Swissuniversities sont financés en partie par le programme TP1 (50%) et en partie par le Rectorat (50% en In-kind et real-money). Le financement de Swissuniversities (P1) se termine à la fin de l'année 2020.

Pour ce qui est de la CUSO, la question qui se pose actuellement est que plusieurs universités doivent faire face à des diminutions, ou à une stagnation, de leurs ressources. A cela s'ajoute la fin du programme TP1. Ces deux éléments cumulés ont obligé le conseil académique de la CUSO à limiter le montant total disponible pour les programmes doctoraux à 2 500 000 CHF, au lieu de 2 850 000 CHF.

La fin des subventions fédérales était connue d'avance. L'Université a commencé depuis plus d'une année à réfléchir aux moyens de continuer à soutenir les programmes doctoraux à la fin de la période de subvention. Cette réflexion est complexe car il est nécessaire de mettre en place une politique de financement cohérente pour des programmes différents aussi bien du point de vue du fonctionnement que du financement. Un autre élément qu'il faut mentionner est que les programmes doctoraux ne sont pas uniquement sous l'autorité du Rectorat mais également des facultés. Des programmes doctoraux facultaires ne bénéficiant ni du soutien CUSO ni du financement Swissuniversities existent au sein des Facultés.

2. Pourquoi les comités d'organisation des programmes n'ont-ils pas été consultés, en amont, sur la façon dont les coupes budgétaires devaient être appliquées ?

Les comités d'organisation sont consultés sur la manière de repenser le rôle de coordinateur-trice de programme. La question de la coordination était centrale car il s'agissait d'un poste budgétaire très important. Il équivaut à environ un tiers des coûts. Après étude, il a été constaté une grande hétérogénéité dans les profils et le rôle des coordinateurs et dans le pourcentage consacré au poste de coordination. La variation peut aller du simple au triple. Il s'agit d'un profil/rôle parfois académique ou d'un profil/rôle administratif. Afin d'éviter la fermeture de programmes, il a été décidé de procéder à des coupures dans le poste budgétaire de la coordination. Chaque programme CUSO aura à disposition le montant de 10'000 CHF et pourra organiser la coordination de son programme selon ses besoins. Il est à noter que Secrétariat CUSO sera aussi touché, et passera de 3.7 à 3.2 postes (ETP)

3. Pourquoi les comités d'organisation des programmes ne peuvent-ils pas librement décider, en aval, comment ils entendent mettre en œuvre les coupes budgétaires, en fonction de leurs besoins propres ?

La CUSO a toujours offert un cadre de fonctionnement cohérent et solide tout en respectant les spécificités disciplinaires. La décision de procéder à une coupure sur les postes de coordination pour tous les programmes permet d'une part de garder cette unité de fonctionnement, d'autre part, de préserver le contenu académique et méthodologique des activités. En effet, la crainte était de voir certains programmes supprimer des activités tout en conservant des postes de coordinateurs ou coordinatrices. Il est par ailleurs important de préciser qu'il n'y a pas d'arrêt du financement des coordinateurs et coordinatrices, mais une baisse du budget alloué à ce poste.

4. Le Rectorat a-t-il déjà procédé à une évaluation des programmes doctoraux ? Voit-il ces derniers comme une prestation importante de notre université ou est-il au contraire prêt à les sacrifier, à terme ?

L'évaluation des programmes est réalisée par la CUSO, une première fois après deux ans, puis tous les quatre ans. La procédure comporte trois éléments : une enquête auprès des doctorant-e-s participant au programme, une enquête auprès des enseignant-e-s, ainsi qu'un rapport d'autoévaluation. Les axes évalués sont : l'approfondissement scientifique, la méthodologie, les compétences transférables acquises. Les évaluations sont soumises au comité de gestion de la CUSO. Ce dernier en prend connaissance et formule si nécessaire des recommandations. D'un point de vue administratif, les programmes fonctionnent selon les règles établies par la CUSO et dans la limite des budgets accordés.

Les programmes doctoraux Swissuniversities fournissent chaque année un rapport de leurs activités, comprenant la participation et l'implication des doctorant-e-s, les axes principaux du programme et les activités organisées.

Les programmes doctoraux représentent bien entendu une prestation essentielle de notre Université et le Rectorat continue de soutenir ces programmes comme il l'a toujours fait.

Le Rectorat rappelle qu'aucun programme n'a été supprimé et que la vice-rectrice Micheline Louis-Courvoisier a souhaité rencontrer personnellement tous les directeurs et directrices des programmes (20 programmes en tout) afin de discuter avec chacun-e d'entre eux des moyens de leur permettre de fonctionner en dépit des coupures budgétaires.



Genève, le 25 octobre 2019

Concerne : Réponses aux questions relatives aux projets « Comédie » et « Ansermet »

Questions

Rappel :

Lors de la séance du 27 mars 2019 de l'Assemblée de l'Université, le rectorat de l'UNIGE, par la voix de Mme la vice-rectrice Micheline Louis-Courvoisier, répondait à la motion « Espaces au sein de l'Université » en présentant deux projets déclarés à juste titre complémentaires, le projet « Comédie » et le projet « Ansermet » (cf. PV de la séance, point 5).

Considérant d'une part que :

- a) les associations étudiantes de l'UNIGE manquent de locaux
- b) les locaux occupés à défaut par les associations étudiantes ne répondent à aucune unité ni cohérence géographique dans la ville et sont souvent inadéquats
- c) les activités culturelles de l'UNIGE manquent de locaux
-) les locaux occupés à défaut par les activités culturelles présentent peu d'unité ou de cohérence géographique dans la ville et sont souvent inadéquats
- e) l'UNIGE ne possède ni salle de spectacle ni salle de concert qui soit techniquement adéquate et disponible plusieurs mois par année
- f) les étudiants et les enseignants de l'UNIGE et des HES-SO Genève ne disposent d'aucun espace de rencontre et d'échanges, à l'heure où ceux-ci sont devenus intellectuellement et socialement indispensables ;

considérant d'autre part :

- g) les missions de l'Université, laquelle « contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité » (Loi sur l'Université du 13 juin 2008, article 2.2)
- h) l'objectif n° 6 du 2ème thème du Plan Stratégique de l'Université de Genève visant à « améliorer l'expérience étudiante »
- i) la discussion « Espaces au sein de l'Université » tenue lors de la séance de l'Assemblée du 6 décembre 2017
- j) la motion « Espaces » votée par l'Assemblée de l'Université le 23 mai 2018 et soutenue par 38 associations, notamment les points demandant de « rechercher un lieu polyvalent permettant une liberté d'expression culturelle et des activités de socialisation et d'échange dont la gestion serait attribuée aux associations sur des principes de gestion collaborative », de « s'engager à ne pas mener à bout un quelconque projet destiné aux associations de l'Université sans avoir consulté celles concernées et l'avoir soumis à leur approbation » et de « s'engager à mettre en place, dans tous les bâtiments de l'Université, des espaces de repos, des salles avec cuisine, des vestiaires avec douches, des espaces de méditation et des espaces de rencontre accessibles à tous les corps de l'Université et satisfaisant les besoins de ceux-ci de manière adaptée » ;

considérant enfin que :

- k) les projets « Comédie » et « Ansermet », chacun à sa manière, répondent remarquablement bien aux besoins exprimés ci-dessus, avec l'avantage supplémentaire de proposer des solutions globales
- l) l'association Tragédie a déposé un premier projet de gestion de la Comédie en tant que lieu d'échange entre les étudiant.e.s et la Cité (cf. dossier de présentation « La Tragédie.

Une démarche de territoire, urbanistique et architecturale : un lieu au coeur des pôles du campus urbain des Hautes Ecoles de Genève », juillet 2019

m) l'association Tragédie a obtenu la gestion du bar de la Comédie de Genève, activité formatrice qu'elle assume avec succès depuis le 30 août 2019

n) les projets « Comédie » et « Ansermet » sont soumis à une forte concurrence de la part d'organismes non académiques, qui contraint l'UNIGE à des démarches relativement rapides,

les signataires adressent au rectorat les questions suivantes :

- a) quelle est à l'heure actuelle la situation pour l'un et l'autre projet ?
- b) qu'en est-il en particulier de la collaboration entre UNIGE et HES-SO à ce sujet ?
- c) le rectorat recherche-t-il des partenariats afin de financer lesdits projets ?
- d) dans le cadre du projet « Comédie », quelle est la position du rectorat sur la vision présentée par l'association Tragédie ? quelle place lui attribue-t-il dans le dispositif envisagé ?
- e) quel calendrier le rectorat se fixe-t-il pour mener à terme l'un et/ou l'autre projet, voire un tiers projet de substitution ?

Mme Yasmine Atlas, M. Eric Eigenmann, M. Léonard Truscello

Réponses

a) Nous avons appris à notre grand regret au printemps dernier que le bâtiment Ansermet avait été vendu à un autre acheteur. Notre offre avait été dûment évaluée par des experts, et le prix que nous avons proposé s'était appuyé sur ces experts. C'était une réelle déception mais le rectorat garde l'œil ouvert pour voir si un autre bâtiment pourrait remplir une fonction analogue à celle du bâtiment Ansermet. Le projet de la Comédie est quant à lui encore d'actualité.

b) Le directeur de la HES-SO a été contacté officiellement durant le printemps dernier, après que nous ayons appris finalement que notre interlocuteur resterait la Ville et non l'Etat (des négociations de plusieurs mois avaient eu lieu entre la Ville et l'Etat concernant le bâtiment de la Comédie et son échange avec d'autres bâtiments de l'Etat). Des négociations ont été entamées, notamment l'inclusion de l'association Tragédie dans les discussions liées à l'élaboration du projet. En effet, l'association Tragédie a travaillé sur ce projet durant plusieurs mois et amené des éléments très intéressants. Néanmoins, cette association n'a pas souhaité être enregistrée ni reconnue, pour des raisons pertinentes selon leur projet, et le directeur a souhaité que ce projet se concentre uniquement sur les étudiants des deux institutions. Nous avons rencontré ensemble Mme Koelliker, représentante du service culturel de la Ville, à sa demande. Elle avait eu connaissance du projet Tragédie que nous avons envoyé à S. Kanaan. Sa position était claire et explicitée : la Ville n'entrait pas en matière pour la création d'une Fondation, comme le proposait l'Association Tragédie.

d) Le rectorat s'est trouvé dans une situation délicate : d'un côté un projet minutieusement élaboré par l'association Tragédie, projet conceptuellement innovateur et audacieux autour de la notion de Tiers lieu, qui avait été accepté par le rectorat, à condition que l'Etat de Genève (à l'époque supposé notre interlocuteur) soit partie prenante. D'un autre côté une position très ferme du directeur de la HES-SO qui souhaitait une élaboration commune d'un projet depuis le début. Il faut encore préciser que si le projet de l'association Tragédie est audacieux et créatif, il est assez difficile à mettre en application. Sans entrer dans le détail, la création d'une Fondation et une recherche de fonds basée sur ce projet n'étaient pas évidentes. Si l'on ajoute la position très claire de la Ville, cela devenait trop difficile. Dès lors, un nouveau groupe de travail, composé d'étudiants de la HES-SO et de l'Unige a été formé durant l'été. Si l'association Tragédie n'est pas incluse dans ce groupe en tant que telle, plusieurs étudiants de l'Unige en sont membres et pouvaient ainsi insuffler une partie des idées qui étaient à la base du projet de l'Association. Par ailleurs, la vice-rectrice a soutenu l'Association pour la reprise de la buvette de la Comédie pour la saison 2019-2020. En effet, on sait que la buvette d'un lieu culturel est centrale pour ce genre d'espace. L'idée était de pouvoir, si l'expérience est positive, renégocier la place de l'association Tragédie dans le processus, ultérieurement. Il ne s'agit en aucun cas d'une promesse, mais d'une manière

pragmatique de concilier des positions dans la mesure du possible. Toutefois, vu ce qui a été dit plus haut, la notion de Tiers lieu a été abandonnée en raison des difficultés multiples rencontrées, et malgré son intérêt conceptuel.

c) et e) Le calendrier est assez serré. La Ville nous a demandé un projet pour fin novembre et le groupe des étudiants est en train de l'élaborer avec Céline Taïs, mandatée par l'HES-SO et par l'Unige. Au-delà du projet lui-même, quelques incertitudes demeurent encore, budgétaires notamment mais plus encore sur les conditions de la reprise du bâtiment. La recherche de fonds ne pourra se faire que quand nous saurons si la Ville est intéressée à notre projet, et à quelles conditions.



Genève, le 27 novembre 2019

Concerne : Question au rectorat de Mmes Yasmine Atlas, Camille Bajoux, Pauline Emery et Cecilia Raziano.

Politiques de l'UNIGE en matière de diversité en raison de l'identité de genre

Questions

Le contexte éducatif et l'environnement de travail peuvent être particulièrement propices aux discriminations fondées sur l'identité de genre. Avec l'adoption de la charte d'éthique et de déontologie le 30.10.2019 et de la Charte suisse de la diversité au travail le 17.05.2018, le rectorat s'est engagé dans la lutte contre les discriminations à l'encontre des personnes LGBT.

Pour certaines personnes trans*, changer de prénom – de manière officielle ou non (prénom d'usage) – et requérir l'utilisation d'un prénom différent de celui associé à leur sexe à la naissance correspond à une étape importante de leur parcours identitaire. Comme le souligne le rapport de Quentin Markarian « Vers un milieu d'étude et de travail inclusif et ouvert à la diversité en raison de l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre à l'Université de Genève » publié en 2018, la jurisprudence et la doctrine suisses ne font pas état de conditions spécifiques à l'identification d'une personne trans* sous un prénom autre que le prénom officiel en dehors des relations avec l'État car le prénom d'usage est protégé en tant qu'élément de la personnalité. Une personne trans* peut ainsi utiliser son nom d'usage pour toutes les activités privées, y compris dans les rapports de travail.

En Suisse, plusieurs universités facilitent l'inscription et la modification des documents (y compris le diplôme) sous le prénom d'usage. L'Université de Zurich permet aux étudiant-e-s trans* et intersexes de s'inscrire à l'Université avec un prénom et un sexe différents de leurs documents d'identité officiels. En cours de cursus, l'étudiant-e trans* peut demander la modification de son prénom si elle en fait la demande écrite et signée au Service des étudiant-e-s de la division des services académiques. L'Université de Lucerne permet également l'inscription et la modification des documents (y compris du diplôme) sous le prénom d'usage en remplissant et signant un formulaire.

A l'Université de Genève, plusieurs étudiant-e-s s'étant adressé-e-s au Service égalité pour ce motif ont rapporté des délais très importants et des blocages pour faire valoir leur droit à utiliser leur prénom d'usage.

Nous souhaitons donc poser au Rectorat les questions suivantes :

1. Le rectorat peut-il expliquer sa politique en matière de changement de prénom pour les employé-e-s et les étudiant-e-s trans* n'ayant pas fait de changement de sexe à l'état civil ?
2. Comment le rectorat explique-t-il ces délais importants ?
3. Le rectorat peut-il s'engager à faciliter le changement de prénom pour les employé-e-s et étudiant-e-s trans*, et comment ?

Réponses

1. Le rectorat peut-il expliquer sa politique en matière de changement de prénom pour les employé-e-s et les étudiant-e-s trans* n'ayant pas fait de changement de sexe à l'état civil ?

La volonté du rectorat est de permettre l'utilisation du prénom et du genre d'usage pour les employé-e-s et les étudiant-e-s trans* n'ayant pas fait de changement de sexe à l'état civil.

Cette volonté répond à des attentes légitimes et des situations de souffrance humaine dont nous avons pleinement conscience. La demande de plusieurs étudiant-e-s d'être nommé-e-s en adéquation avec leur identité de genre occupe depuis plusieurs mois l'attention des différents services concernés par la recherche d'une solution institutionnelle adéquate.

Le service égalité, en étroite collaboration avec la division informatique, la division des ressources humaines, le service des admissions et le service juridique, a ainsi développé une procédure simplifiée qui permettra aux personnes d'utiliser leur prénom d'usage sur leur carte multiservices, leur adresse email et l'annuaire de l'UNIGE.

Cette procédure sera effective dès la rentrée de printemps, le lundi 17 février 2020.

Aujourd'hui, toutes les universités de suisse romande réfléchissent à ces questions fondamentales et à [l'importance de ces évolutions dans le quotidien des étudiant-e-s transgenres](#). La volonté du rectorat est de s'aligner sur les pratiques existantes et de prendre acte des travaux de plus en plus nombreux sur ces questions, y compris au sein de l'institution comme vous le soulignez en référence avec le rapport de Quentin Markarian, disponible sur le site du [rectorat](#).

Afin de renforcer la visibilité des questions trans*, le service égalité du rectorat est actuellement en train de créer une page web dédiée. A son lancement, une campagne sur les réseaux sociaux sensibilisera l'ensemble de la communauté aux questions trans* et rappellera qu'en cas de discrimination, les victimes peuvent utiliser l'adresse confiance@unige.ch pour trouver du soutien.

2. Comment le rectorat explique-t-il ces délais importants ?

A notre connaissance, cinq étudiant-e-s souhaitent utiliser leur prénom d'usage à l'UNIGE. La première demande a été déposée il y a un an et demi. A l'échelle humaine, ce délai est évidemment beaucoup trop long et le rectorat comprend l'impact qu'il a pu avoir sur les personnes concernées.

Les services du rectorat se sont mobilisés pour trouver une solution transversale garantissant le respect de la personne dans le contexte juridique, administratif et technique propre à l'UNIGE.

Par exemple, le système informatique de l'université est ancien et complexe. Les efforts déployés pour traiter cette question n'ont, dans un premier temps, pas abouti à une situation satisfaisante, les données n'étant pas traitées techniquement de la même manière au niveau des ressources humaines et au niveau des admissions. Il a fallu du temps pour identifier les blocages, poser un diagnostic et comprendre comment agir afin que le système informatique puisse soutenir les modifications demandées. Nous sommes aujourd'hui en mesure de planifier la mobilisation nécessaire des équipes techniques pour une entrée en vigueur en mois de février.

Pour la rentrée du semestre de printemps, les mises à jour informatiques permettront ainsi d'avoir une adresse email, une carte multiservices et un référencement dans l'annuaire correspondant au prénom d'usage. Dans le même temps, une nouvelle procédure administrative pour utiliser un prénom, un nom, et/ou un genre d'usage sera validée par le rectorat.

3. Le rectorat peut-il s'engager à faciliter le changement de prénom pour les employé-e-s et étudiant-e-s trans*, et comment ?

Une nouvelle procédure pour utiliser un prénom, un nom, et/ou un genre d'usage est en cours de validation par le rectorat et sera intégrée au memento de l'UNIGE afin d'être à disposition de toute la communauté universitaire.

Cette procédure permettra aux étudiant-e-s et aux collaborateurs-rices d'utiliser un prénom et un genre d'usage dans les domaines scientifiques et administratifs, c'est à dire au sein de la communauté universitaire. Pour cela, le ou la requérant-e remplira un formulaire auquel il/elle annexera une simple copie de sa pièce d'identité actuelle, qu'il/elle transmettra au services des ressources humaines pour les collaborateurs-rices et au service des admissions pour les étudiant-e-s. Une fois la demande traitée, son prénom et son genre d'usage apparaîtront dans l'annuaire et le carnet d'adresses de l'Université de Genève. L'adresse électronique et la carte multiservices UNIGE de la personne seront également modifiées en conséquences.

Le prénom officiel et le genre officiel continueront à être utilisés dans tout document officiel délivré par l'Université de Genève, notamment pour tout ce qui a trait aux titres délivrés. Il est ainsi à noter que les diplômes resteront soumis aux changements de prénom à l'état civil pour des raisons de sécurité juridique, notamment liées à la crainte de falsification.



Question au rectorat de Mmes Yasmine Atlas, Camille Bajoux, Sophie Brandon, Cecilia Raziano, Valeria Wagner et MM. Julien Chanal et Nicolas Fornerod.

Charte institutionnelle du doctorat

Comme l'indique l'exposé des motifs accompagnant le projet de charte institutionnelle du doctorat, la condition de doctorant·e peut se révéler délicate. Elle se caractérise par une double dépendance à l'égard de la hiérarchie académique : dépendance sur le plan scientifique (supervision de la thèse) et dépendance sur le plan des ressources humaines (que la thèse soit financée sur fonds DIP ou dans le cadre d'un projet FNS ou autre). Sur le plan structurel, la direction de thèse et la supervision RH sont étroitement liées, quand elles n'incombent pas à la même personne.

Introduire un troisième terme dans la relation doctorale semble donc une mesure saine, que les représentant·e·s du CCER à l'Assemblée de l'Université ont unanimement appelée de leurs vœux dans un document transmis au rectorat le 8 juin 2018. Cela dit, on peut se demander si la formule du comité de thèse, telle que définie dans le projet de charte institutionnelle du doctorat, constitue une véritable solution. S'il est sans doute positif de donner à chacun des deux principaux acteurs de la relation doctorale la possibilité de s'exprimer en l'absence de l'autre, il semble important – pour libérer véritablement la parole – que le troisième terme soit bel et bien une tierce personne, non impliquée dans la supervision ou l'évaluation finale de la thèse, et si possible extérieure à l'unité dans laquelle est engagé·e le/la doctorant·e.

Un rapide tour d'horizon des chartes facultaires existantes (Lettres, Sciences de la société, Sciences du vivant, Sciences) et des règlements facultaires du doctorat fait apparaître un souci général, et au moins formel, d'introduire un troisième terme dans la relation doctorale. Il apparaît également que la formule retenue par le projet de charte institutionnelle du doctorat est presque exclusivement inspirée de la charte des facultés des sciences et de médecine. Ce double constat pose la question de l'articulation du projet de charte institutionnelle aux dispositions facultaires, sur le plan pratique mais aussi sur le plan de la culture du doctorat.

Si le projet de charte institutionnelle du doctorat est sans doute bienvenu dans le cas de doctorant·e·s menant leurs recherches au sein de projets interfacultaires ou dans une faculté ne disposant pas de charte, il complique dans les autres cas l'attribution des responsabilités au sein de la relation doctorale, notamment par la création de doublons au niveau des instances et des processus.

Afin de favoriser la tenue d'une discussion constructive au sein de l'Assemblée, nous souhaitons adresser les questions suivantes :

- Le Service juridique a-t-il été consulté s'agissant de l'articulation entre le projet de charte institutionnelle et les dispositions facultaires (chartes et règlements du doctorat) ? Si oui, qu'en est-il ressorti ?
- Qu'est-il ressorti de la discussion du projet de charte institutionnelle au sein du Comité d'éthique et de déontologie ? au sein du CRD ?

- En quoi consistera le document censé adresser la situation des doctorant-e-s sur le plan des RH, évoqué dans l'exposé des motifs ?
- Pourquoi ne pas adresser conjointement les deux aspects, supervision de thèse et supervision RH ?
- Quels ont été les documents consultés dans le processus d'élaboration du projet de charte institutionnelle ? A-t-on tenu compte de l'ensemble des chartes facultaires existantes ? De la charte institutionnelle de l'UNIL ?
- Pourquoi ne pas inviter les facultés ne disposant pas de charte à en élaborer ?

Novembre 2019

AdU/qar/nov 2019/sdc



Question au rectorat de M. Olivier Maulini.

Pourquoi pas une librairie et/ou des Presses universitaires de l'Université de Genève ?

Les grandes universités de bien des pays du monde valorisent les travaux de leurs enseignant.es-chercheur.euses en soutenant la publication et la diffusion d'ouvrages destinés à leurs étudiant.es et/ou à un public élargi.

- Une ou des librairies exposent et vendent les ouvrages publiés par différents éditeurs.
- Des presses universitaires peuvent même procéder directement à la publication.

Pourquoi l'Université de Genève ne dispose-t-elle pas de telles infrastructures ? Est-il possible d'en envisager ? Si non, pourquoi ? Si oui, à quelles conditions ?

Novembre 2019

AdU/qar/nov 2019/sdc